



Vous êtes victime d'un cambriolage :

Que faire ? Qui contacter ?

À la découverte du cambriolage

- 1. NE TOUCHEZ À RIEN**
- 2. COMPOSEZ LE 17**
le plus rapidement possible
(7 j/7 et 24h/24)

Suite au passage des forces de l'ordre

1. Faites l'inventaire des objets volés, récupérez des photos, des factures de ces objets pour estimer votre préjudice et constituer un dossier complet.
2. Effectuez un dépôt de plainte auprès du commissariat de Police ou de la brigade de Gendarmerie.
3. Faites une déclaration à votre assurance.

Numéros utiles, à contacter selon les situations

Police secours : 17

Pour signaler une infraction qui nécessite une intervention immédiate

Police municipale de Clermont-Ferrand 04 73 42 31 51

Accueil téléphonique du lundi au samedi
de 6h45 à 19h45

En ligne sur clermont-ferrand.fr

En cas de vol de votre carte bancaire ou de votre chéquier : 0 892 705 705

Serveur interbancaire joignable 7 j/7 et 24h/24
(0,35 € / minute + prix d'un appel)

Initiative portée par le Conseil Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CMSPD).

Le CMSPD, c'est quoi ?

Le CMSPD est un organisme permettant la coopération entre les polices nationale et municipale mais également de la gendarmerie sur l'ensemble des 21 communes de la Métropole. Échanges d'informations, définition d'objectifs communs, il facilite la mise en oeuvre et l'évaluation des actions de prévention



**clermont
auvergne
métropole**



**Prévention des
cambriolages
et des vols
par ruse**



Chez vous,

adoptez les bons réflexes pour dissuader



Sur votre boîte aux lettres et votre répondeur, **n'indiquez que votre nom**, jamais le prénom ni votre état (Madame, Veuve).

Ne laissez jamais un double de vos clés à l'extérieur.



Conservez vos objets de valeur dans un endroit sûr et dissimulé.

Par ailleurs, ne conservez pas de grosses sommes d'argent à votre domicile.



Gardez toujours les portes fermées à clés, même lorsque vous êtes présents dans votre logement.



Améliorez la sécurité de votre habitation en renforçant la porte d'entrée et les fenêtres. L'installation d'une alarme est conseillée.

Vol par ruse,

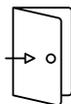
adoptez les bons réflexes pour les éviter



Ne laissez pas entrer chez vous ou dans votre immeuble des inconnus, et ce quel que soit le prétexte (demande de verre d'eau, ventes...).

S'il s'agit d'une personne en uniforme ou se prévalant d'un organisme (mairie, EDF, association...), **vous pouvez exiger la présentation d'une carte professionnelle et contacter l'organisme dont la personne se prévaut.**

En cas de comportements suspects, **appelez le 17 ou la Police municipale.**



Avant de sortir, soyez vigilant : même pour une absence de très courte durée, **fermez toutes les portes et fenêtres.**



Pour se prémunir du vol de véhicule, **ne laissez pas vos clés à l'entrée de votre domicile ni les papiers dans le véhicule.**

Pour se prémunir d'un vol dans votre véhicule, **ne laissez rien à la vue dans celui-ci.**



Départ en vacances,

prenez vos précautions



Signalez votre départ auprès de la Police nationale ou de la Gendarmerie et **adhérez à l'opération Tranquillité Vacances** sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)



Informez vos proches de votre départ (amis, famille).



Créez l'illusion de votre présence en utilisant un programmateur pour les lumières et en faisant relever votre courrier régulièrement.



Assurez-vous de la **fermeture de toutes les portes et fenêtres.**



Ne diffusez pas de photos de vacances sur les réseaux sociaux avant votre retour.